



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
18 février 2015

L'édito

Ensemble !

Après les événements tragiques de ce début d'année, après le temps de l'émotion, des hommages, des rassemblements qui ont montré la capacité des citoyens à faire face à l'obscurantisme et à réaffirmer leur attachement profond aux valeurs qui fondent notre société, **le temps est maintenant à un changement de cap.** Il faut rompre avec les choix économiques qui aggravent la situation. **Emploi, pouvoir d'achat, salaires, protection sociale.... sont les préoccupations essentielles des Français,** il faut aujourd'hui y répondre. D'autres voies que celles de l'austérité sont possibles, la Grèce nous l'a montré récemment.

La fonction Publique : 1^{ère} concernée !

Les personnels de l'Éducation, comme tous les agents de la fonction publique qui sont au service des usagers, ont besoin de reconnaissance, de confiance, de soutien mais aussi des moyens nécessaires pour réduire les inégalités et apporter davantage de justice sociale.

Dans le premier degré de nombreuses luttes sont à mener. **ENSEMBLE**, combattons cette politique éducative qui n'est pas à la hauteur des besoins et des enjeux de l'école. La dotation de 32 postes supplémentaires pour préparer la rentrée 2015 est largement insuffisante au regard des 250

postes d'enseignants manquants dans notre département et de la hausse démographique. **ENSEMBLE**, obtenons également une réécriture du décret sur les rythmes scolaires, une amélioration de nos conditions de travail, et une revalorisation salariale attendue depuis trop longtemps.

Le SNUipp-FSU était dans l'action le 20 novembre 2014, le 3 février 2015, et ne compte pas s'arrêter là ! Il est déterminé à obtenir satisfaction. **Transformons les colères et les mécontentements de chacun en actions collectives de luttes et de transformations sociales afin que notre quotidien et notre avenir s'améliorent !** L'histoire nous l'a montré à maintes reprises : **ENSEMBLE nous sommes plus forts !**

Enfin, venez nombreux échanger et débattre lors des RISTT et des stages syndicaux du SNUipp-FSU, participez massivement aux actions mises en place et syndiquez-vous.

Cédric TURCO
Membre du
Bureau départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action, groupe travail formation.
Page 3 Carte scolaire.
Page 4 CAPD 28 janvier.
Page 5 Laïcité, remplaçant, Macron.
Page 6 PE stagiaire, RESF.
Page 7 RISTT.
Page 8 Commissions.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC
Mensuel : n° 270

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire : 0 515 S 07337

Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE

Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérents du SNUipp.



Après la grève du 3 février, maintenir la pression

De 30 à 40% de grévistes dans le Var. Il y a urgence à apporter des réponses.



Notre école se singularise au niveau européen pour ses classes parmi les plus chargées, la faible rémunération de ses enseignants et la déshérence de sa formation continue. De nouveau, début Janvier, l'OCDE a pointé du doigt la France pour ne pas avoir pris à bras le corps ces sujets pourtant reconnus comme des leviers pour une meilleure réussite des élèves. Ce matin, sur France Inter, l'ancien ministre de l'Education nationale, Benoit Hamon a également tiré la sonnette d'alarme sur le faible niveau des salaires des professeurs d'école et l'absence de formation continue. Toutes ces analyses rejoignent les demandes clairement portées par le SNUipp-FSU.

Pour être plus précis, le salaire des PE recrutés avec un master (BAC + 5) se situe toujours en bas de l'échelle des pays de

l'OCDE : 800 euros de moins par mois qu'un enseignant allemand, 300 de moins qu'un enseignant du second degré français. Au 1er janvier, à ces salaires déclassés s'ajoute encore une baisse de 60 à 170 euros sur l'année consécutive à l'augmentation de 0,4 % de la CSG.

Concernant la formation, la mise en œuvre de la formation initiale est jugée laborieuse et encore insuffisamment professionnalisante. Quant à la formation continue, elle a quasiment disparu. Et pourtant, dans les médias, la ministre annonce des plans de formations dont le dernier, un plan de 100 millions d'euros sur la laïcité. Sur le terrain, c'est une autre chanson... quand on pense, par exemple, à cette enseignante de la Creuse dont le départ en stage de formation sur le handicap, validé en premier lieu, a été supprimé parce qu'on ne pouvait financer ses 700€ de coût ! Enfin, alors que des nouveaux programmes de maternelle sont prévus pour la rentrée prochaine, aucun plan de formation continue n'est pour l'instant programmé.

Avec cette journée de grève, le SNUipp-FSU affiche donc des objectifs très précis au gouvernement : amplification de l'investissement budgétaire pour atteindre des effectifs par classes de pas plus de 20 élèves en éducation prioritaire, pas plus de 25 ailleurs et permettre le déploiement du plus de maîtres que de classes, mais aussi revalorisation salariale avec, pour la rentrée 2015, le triplement de l'indemnité ISAE du 1er degré pour l'aligner sur l'ISOE du second degré (de 400 euros à 1 200 euros par an) et enfin mise en place d'un grand plan de formation continue pour l'ensemble des professeurs d'école. Sur tous ces sujets, le SNUipp ne compte pas "lâcher l'affaire" et est déterminé à obtenir satisfaction.

Métier

retrouvez l'intégralité du compte-rendu sur 83.snuipp.fr

Organisation de l'année de stagiaire pour la rentrée 2015 : le SNUipp-FSU dit non !

Le SNUipp-FSU a obtenu la réunion d'un groupe de travail sur le sujet le 10 février à la DSDEN (3 SNUipp-FSU, 2 SE-UNSA, 1 SNALC-SNE).

Dès le début des échanges, vos représentants SNUipp-FSU ont dénoncé les conditions actuelles d'entrée dans le métier. Depuis 6 ans, l'organisation retenue par la DSDEN du Var, malgré les nombreuses mises en garde, propositions alternatives et contre l'avis du SNUipp-FSU, tant pour les PES que pour les PFSE posent de gros problèmes tant pour les collègues concernés, pour les élèves que pour l'ensemble des équipes pédagogiques des écoles concernées par l'implantation de ces supports. **Le SNUipp-FSU a dénoncé la situation des IPEMF du département et demandé une remise à plat totale du dispositif d'accompagnement des stagiaires.** De plus, ils ont une fois encore rappelé que le mouvement des personnels était totalement sclérosé du fait des postes bloqués entre autres.

La DSDEN du Var soumet à la réflexion le canevas suivant :

- 2 PFSE couplés sur une même classe.
- Impossibilité de voir les PFSE exercer en Petite Section, en CP, en CM2 et dans toutes les écoles relevant de l'Education Prioritaire.
- Alternance 3 semaines de classe/ 3 semaines à l'ESPE.
- Lors de la 3ème semaine de stage, les 2

PFSE seraient ensemble en classe le jeudi. Le vendredi de cette même semaine, un TRB prendrait la classe afin de permettre aux PFSE de se rendre chez leur PEMF. Pour le SNUipp-FSU, cette proposition est inacceptable à plus d'un titre. En effet, il n'est ni concevable ni sérieux de voir des enfants confiés toute l'année à des personnels non formés, il n'y a aucune progressivité dans la prise en main de la classe, le système est inégalitaire entre les PFSE selon qu'ils aient bénéficié ou non de 3 semaines de formation avant la prise en main de la classe, elle ne permet pas un passage dans tous les cycles de l'école primaire, elle ne permet aucun départ de collègues titulaires en stages de formation continue et elle verrouille une fois de plus entre 50 et 60 postes au Mouvement des personnels. **Pour le SNUipp-FSU, c'est clairement NON.**

Le SNUipp-FSU a donc formulé la proposition suivante :

- création de 50 postes de TRB à la carte scolaire : 1 poste pour 2 stagiaires, soit 3 PFSE/circonscription.
- les titulaires sont envoyés en formation et pendant ce temps là les PFSE prennent la classe (comme du temps des PE2).
- passage obligatoire de chaque PFSE dans les 3 cycles (6 semaines/cycle environ).
- pour une entrée progressive dans le

métier, les PFSE seraient en responsabilité de classe pendant 2 semaines en période 1, 3 semaines en période 2 et 3, 5 semaines scindées en 3 semaines +2 semaines en périodes 4 et 5.

- Chaque période de stage serait précédée et suivie de retours à l'ESPE avant de partager et analyser les pratiques de chacun.

Le SNUipp-FSU a insisté sur le fait que ce schéma permettrait à 1 PFSE de remplacer dans l'année 7 collègues titulaires et que par conséquent, sur la base de 100 PFSE/an, en 6 ans, tous les titulaires en responsabilité de classe auront eu un stage de formation continue.

La proposition du SE-UNSA reviendrait à réitérer en partie le système mis en place cette année, impactant fortement les regroupements de TRS et pérennisant ad vitam aeternam des décharges de direction assurées par des enseignants non formés, confortant ainsi un rôle de formateur pour les directeurs-trices. Le SNUipp-FSU a signifié sa ferme opposition à un tel schéma, rappelant au passage que les directeurs-trices n'étaient pas des IPEMF.

Le SNE n'a porté aucune proposition alternative et s'est positionné de manière assez favorable au dispositif proposé par l'administration.

Un nouveau groupe de travail paritaire sera réuni autour de cette question le jeudi 12 mars.

Rentrée 2015 : le compte n'y est pas !

483 élèves de plus dans le Var à la rentrée, 32 postes en plus seulement : à quand la priorité à l'Education ?

Le département du Var comptera 483 élèves en plus à la rentrée prochaine dans les écoles maternelles et élémentaires et se verra doté de 32 postes supplémentaires (18 postes donnés au titre de la hausse démographique et 14 au regard des indicateurs sociaux).

En 3 rentrées scolaires, le Var aura obtenu 82 postes pour 2340 enfants supplémentaires soit un poste pour plus de 28,5 enfants en moyenne.

Alors que le Président de la République annonce depuis son arrivée à l'Elysée que l'école primaire est « sa priorité », le SNUipp-FSU est forcé de constater que les dotations de postes successives ne permettent même pas d'accompagner dignement la hausse démographique. Il est donc illusoire de penser que la transformation de l'école maintes fois proclamée dans les médias trouve un écho dans le département du Var.

Rappelons qu'il manque 250 postes

« En 3 rentrées scolaires, le Var aura obtenu 82 postes pour 2340 enfants supplémentaires soit un poste pour plus de 28,5 enfants en moyenne »

d'enseignants dans notre département pour l'année scolaire en cours : trop de classes sont surchargées, trop d'enfants de moins de 3 ans n'ont pas de place dans nos écoles maternelles, trop d'enfants relevant de l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en charge par des enseignants formés, ... Et la cerise

sur le gâteau se trouve du côté des remplaçants où en moyenne, chaque jour, dans les écoles varoises, 130 collègues absents ne sont pas remplacés. Non la coupe est pleine, le gouvernement doit revoir sa copie.

C'est en partie pour cela que le SNUipp-FSU a appelé l'ensemble des personnels à se mettre en grève et à manifester partout en France le 3 février dernier.

Si vous souhaitez construire avec les parents d'élèves une mobilisation afin d'éviter une fermeture de classe ou obtenir une ouverture, n'hésitez pas, contactez-nous.

Cette année encore, sur tout le département, le SNUipp-FSU Var sera aux côtés des écoles en lutte.

Et n'oubliez pas, renvoyez-nous l'enquête carte scolaire :

<http://83.snuipp.fr/spip.php?article1755>

Education prioritaire

Des écoles varoises lésées. La mobilisation continue à Hyères et Toulon.



La nouvelle carte de l'éducation prioritaire élaborée à moyens constants ne répond pas totalement aux besoins du terrain et écarte du dispositif certaines écoles, alors que les conditions socio-économiques ne cessent de se dégrader.

Les Recteurs ont eu pour mission de classer en REP ou REP+ les écoles en les rattachant aux collèges labellisés par le ministère en décembre dernier. Dans le Var comme ailleurs, la procédure mise en place et le résultat de cette réflexion génèrent de l'incompréhension, de l'injustice et de la colère.

En effet, des écoles hyéroises comme l'élémentaire Excelsior ou la maternelle Val Des Pins vont sortir d'un réseau EP alors qu'elles en ont toutes les caractéristiques. La seule raison, c'est que ces écoles dépendent d'un collège qui n'est pas classé en éducation prioritaire...

Sur Toulon, les 6 écoles du centre ancien, en Education

prioritaire depuis plus de vingt ans et rattachées administrativement aux collèges de la Marquisanne et Genevoix ne passent qu'en REP, contrairement à toutes les autres écoles de l'académie de Nice classées ECLAIR cette année. L'administration justifie sa décision car ces écoles de Toulon ont été rattachées au collège Peiresc qui passe en REP. Pourtant, la population de ces 6 écoles et leurs familles ont le revenu moyen le plus bas de TPM. Ce qui est possible pour les autres écoles ECLAIR passées en REP+ doit l'être aussi pour ces 6 écoles.

Le SNUipp-FSU se bat aux côtés des parents et des enseignants afin d'obtenir satisfaction pour la rentrée 2015. Le syndicat a transmis à la ministre le communiqué de presse des écoles en lutte à l'occasion de sa venue sur Marseille. Le SNUipp-FSU ne « lâchera rien » afin qu'aucune école, aucun élève, et aucune famille ne soit lésé.

CAPD du 29 janvier

DDEAS, DEPS, direction école, permutations, Mouvement 2015 et questions.

Une CAPD s'est tenue le jeudi 28 janvier dernier (SNUipp-FSU 10 élus/10 présents, SE-UNSA 8 élus/7 présents, SNALC-SNE 2 élus, 1 présent).

Après des échanges sur le règlement intérieur de l'instance, il a été procédé à l'élection des représentants du personnel à la commission de réforme : 2 sièges à pourvoir et donc 4 représentants à élire.

Suite à la demande d'une autre organisation syndicale, l'élection s'est tenue à bulletins secrets.

Sont donc élus en qualité de titulaires Isabelle JOUAS (SNUipp-FSU) et Daniel MADIE (SNUipp-FSU) et en qualité de suppléants Sylvie BOURELLY (SNUipp-FSU) et Clément KERIEN (SNUipp-FSU).

N'hésitez pas à contacter vos représentants SNUipp-FSU si vous êtes en situation d'accident du travail ou pour tout renseignement sur le sujet.

Départ en stage DDEAS

4 candidats, 3 bénéficiant d'avis favorables de la commission. Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander que les 3 candidats puissent partir en formation. A priori, le DASEN proposerait 2 départs. Le SNUipp-FSU a exigé que les candidatures soient retenues dans l'ordre du barème et a vivement contesté la décision du DASEN de ne se fier qu'au classement proposé par la commission.

Départ en stage DEPS

3 candidats, 2 avis favorables. Au regard des besoins dans notre département, le SNUipp-FSU a demandé que les 3 collègues soient proposés à l'Université qui décidera au final du nombre de stagiaires.

Liste d'aptitude Direction d'école

Le SNUipp-FSU a demandé la lecture de tous les avis négatifs. Le DASEN estime que si un avis est négatif, il n'y a pas lieu d'inscrire les collègues sur la LADir.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la LADir, rappelant que des collègues non retenus pourront malgré tout être nommés sur un poste de directeur-trice à l'appel particulier ou faire fonction pour « rendre service » à l'administration à la rentrée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Permutation informatisée

La CAPD a entériné les barèmes déjà étudiés dans le cadre du groupe de travail qui s'est tenu le 22 janvier dernier.

Circulaire Mouvement 2015

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander que la période de saisie des vœux se déroule en intégralité hors des vacances scolaires. Le DASEN a rappelé que le calendrier était contraint au regard du report des opérations de carte scolaire après les élections de mars prochain. Le SNUipp-FSU a demandé que le CTSD se tienne le plus tôt possible afin d'avancer la période de saisie.

Vos élus SNUipp-FSU ont une nouvelle fois demandé que tous les collègues exerçant en éducation prioritaire depuis plus de 3 ans puissent être éligibles à la bonification. Le DASEN refuse. Le SNUipp-FSU a dénoncé cette décision.

Plusieurs revendications portées par le SNUipp-FSU dans le groupe de travail : <http://83.snuipp.fr/spip.php?article1743>

• La DSDEN avait proposé que les collègues devenus stagiaires dans le 2nd degré perdent leur poste dès la 1ère année.

Le SNUipp-FSU obtient gain de cause !

• **Phase manuelle d'ajustement** : le SNUipp-FSU a demandé à ce que soit modifiée la méthode de travail. Nous avons proposé que, lors de la phase manuelle, les collègues soient toujours classés dans l'ordre décroissant du barème, que les vœux soient dans un 1er temps étudiés de manière stricte (uniquement les postes demandés par le collègue), qu'à l'issue de ce 1er passage et seulement à ce moment là le mouvement soit élargi aux postes fixes situés dans les communes limitrophes des vœux du collègue. Si un poste reste vacant à l'issue de ce double travail, le dernier au barème y est affecté.

Le SNUipp-FSU obtient gain de cause !

• **Affectations des TRS** : le SNUipp-FSU a dénoncé le mode d'affectations actuel sur les supports de TRS qui constitue une rupture d'équité entre les collègues. Le SNUipp-FSU a demandé que ce travail soit réalisé sous le contrôle des élus du personnel lors d'un groupe de travail à la DSDEN. **Le DASEN ne modifiera pas la méthode de travail cette année mais ne l'exclut pas pour le mouvement 2016.**

• Le SNUipp-FSU a proposé que la bonification de 100 pts pour rester sur un poste spécialisé sans être titulaire du CAPASH soit étendue à tous les postes E de la circonscription.

Le SNUipp-FSU obtient gain de cause !

Le SNUipp-FSU continuera d'œuvrer pour un mouvement des personnels plus juste et plus équitable entre tous.

Questions diverses du SNUipp-FSU :

• **Stages de formation continue : quid des stages à candidature individuelle ?**

Tous les stages nécessitant un remplacement sont annulés jusqu'à nouvel ordre faute de remplacement. Le SNUipp-FSU est vivement intervenu pour contester cette décision et dénoncer les grands discours ministériels sur « une formation accrue pour les enseignants » qui se traduisent dans les faits par l'annulation de stages de formation continue faute de remplaçants ou de crédits.

• **Indemnité de stage pour les PFSE : combien de PFSE ont choisi le remboursement forfaitaire ?**

Le Secrétaire Général nous répond que pour l'heure, il est nationalement impossible de verser un remboursement au réel des frais de stages pour les PFSE. Le SNUipp-FSU a dénoncé cette situation qui fait perdre plusieurs centaines d'euros à des collègues. Le SNUipp-FSU interviendra au ministère afin de trouver une issue rapide à cette situation.

• **Inéat/Exéat : d'autres intégrations prévues ?**

Le DASEN annonce qu'il n'y aura aucun autre recrutement par Inéat puisqu'une douzaine de collègues devraient réintégrer de congés (parentaux ou CLD) dans les mois à venir. Le SNUipp-FSU a demandé au DASEN de continuer ces recrutements afin de ne pas se retrouver en situation de pénurie. Le SNUipp-FSU a tenu à rappeler qu'il était farouchement opposé à toute tentative de recrutement de contractuels.

Par manque de temps, toutes les questions diverses n'ont pu être abordées. Les autres questions posées par le SNUipp-FSU trouveront une réponse par mail. Nous ne manquerons pas de les faire suivre.

RAPPEL : comme le SNUipp-FSU l'avait déjà annoncé il y a plusieurs semaines, les équipes peuvent décider de l'organisation de la journée de solidarité, à condition que l'organisation favorise la discussion (soit la ½ journée soit la journée). Elle peut parfaitement se tenir le lundi de pentecôte.

La laïcité au centre des préoccupations

Le SNUipp-FSU a organisé un stage de formation consacré à la laïcité le 15 janvier à Rocbaron. Pierre Darrheville y est intervenu et répond ici aux questions du syndicat.



Quels sont les défis à relever aujourd'hui dans la société française pour faire vivre la laïcité?

La laïcité est un principe politique et social émancipateur. Elle établit la souveraineté du peuple dans son entier, en tant qu'association d'hommes et de femmes libres et égaux. A ce titre, la laïcité est blessée par de nombreuses réalités. Les promesses non tenues et les renoncements de la République méritent un état des lieux. Il faut lutter contre le fanatisme et l'intégrisme, qui renvoient à des projets politiques totalitaires. Mais il faut également relever le défi de l'égalité, donc celui d'un nouvel âge des services publics, comme celui de la démocratie, dans un monde où le pouvoir est de plus en plus exercé par une petite oligarchie, en dehors des citoyennes et des citoyens. C'est à ce prix que l'on pourra construire un projet de vivre ensemble capable de fédérer et de renouveler les liens de fraternité.

Quel est le rôle de l'Ecole, historiquement et aujourd'hui, pour faire vivre au mieux la laïcité?

L'émergence de l'école publique est consubstantielle de l'affirmation de la République et de la laïcité. L'école est le lieu par excellence où doit se construire l'égalité et se forger un en-commun culturel. Il ne s'agit pas d'uniformiser, il ne s'agit pas d'en faire un sanctuaire que n'atteignent pas les bruits du monde, mais elle a un rôle majeur à jouer pour la réussite de chacune et chacun. La manière dont elle s'acquitte de cette mission est déterminante pour

la liberté de conscience, pour l'égalité des droits et la relation aux autres. Elle est un lieu de transmission, d'appréhension du monde dans ses contradictions, qui participe de façon essentielle pour chacune et chacun à découvrir et inventer sa façon d'être humain. Elle est un des attributs de générosité de la République, un vecteur d'émancipation, et tout doit être fait pour qu'elle ne soit pas vécue comme le lieu de l'échec et parfois de la soumission.

Comment, selon toi, l'Ecole peut-elle justement réaliser cette mission émancipatrice qu'est la compréhension et l'acceptation de la laïcité française?

L'école peut promouvoir la laïcité par l'enseignement mais aussi dans l'exercice-même de ses missions. A l'échelle d'un établissement, déjà, se construit du vivre ensemble. Faire l'expérience d'un vivre ensemble réussi et enrichissant, c'est déjà être placé sur la voie de la laïcité. Se sentir reconnu et porté à égalité avec les autres, entendre de la société que l'on est capable et que l'on a de la valeur à ses yeux, c'est également une dimension fondamentale. Enfin, comprendre le monde où nous vivons, comprendre l'humanité en mouvement, se comprendre soi-même et se situer, c'est crucial et cela doit inviter à rejeter toutes les visions purement utilitaristes de l'école. La laïcité doit être enseignée pour ce qu'elle est : un principe actif de la République. Et la République pour tous est encore à construire.

Action

Le remplaçant seynois ne sera finalement pas sanctionné.

Le mois dernier, le SNUipp-FSU alertait la profession suite à la convocation d'un TRB de la circonscription de La Seyne qui avait refusé d'interrompre un remplacement commencé avant le retour du titulaire de la classe.

<http://83.snuipp.fr/spip.php?article1758>

Convoqué par le DASEN, l'entretien s'est déroulé en présence du DASEN adjoint,

de l'IENA et de 2 IEN.

Accompagné par le SNUipp-FSU et suite au rapport de force engagé avec l'administration varoise, **ce collègue ne sera finalement l'objet d'aucune sanction.**

Notre force est notre nombre. N'hésitez plus, rejoignez le 1er syndicat de la profession.

<https://adherer.snuipp.fr/83>

Action

Contre la Loi Macron !



200 personnes se sont rassemblées à Toulon à l'appel du Collectif AAA et du SNUipp-FSU le 31 janvier dernier.

Formation initiale inadaptée

Une enseignante stagiaire varoise répond aux questions du SNUipp-FSU.

On est en janvier, estimes-tu jusqu'à présent être correctement formée par l'ESPE et l'Education Nationale ?

Jusqu'à présent, en tant que PFSE parcours 3b, c'est-à-dire parcours adapté, je n'estime absolument pas avoir reçu de formation appropriée par l'ESPE qui nous infantilise et nous traite encore comme des étudiants alors que nous sommes titulaires d'un master enseignement et que nous avons réussi le concours de professeur des écoles. En outre, le contenu des heures de formation ne représente qu'un simple remplissage d'emploi du temps sans aucun apport pédagogique concret. Le ressenti général est que l'on nous met des cours pour nous occuper et justifier le fait que nous sommes payés à plein temps pour n'exercer dans une classe qu'à mi-temps. Non seulement la plupart de ces heures de formation ne nous aident pas, mais en plus elles nous donnent une charge de travail supplémentaire alors que nous avons notre

classe à préparer ! Nous recevons une formation théorique alors que nous avons besoin de cours de didactique qui puissent répondre à nos préoccupations professionnelles. Nous avons l'impression de redoubler notre master ! Nous allons en cours par obligation et ne nous épanouissons pas dans cette formation qui ne semble vraiment pas avoir été réfléchie et préparée. De plus, le soi-disant parcours adapté n'a débuté qu'en octobre, les modules de formation arrivent au dernier moment, l'emploi du temps n'est pas du tout équilibré... sans parler du mémoire à refaire ce qui est une aberration !

Quels sont les points que tu jugerai comme négatifs ou positifs dans ta formation ?

Les points négatifs sont : une formation qui n'est absolument pas adaptée à mes besoins car trop théorique, ce qui est utile pour préparer le concours mais est en total décalage avec ce dont on a besoin en tant qu'enseignant débutant. Nous avons besoin

de concret, de conseils utiles au quotidien dans notre classe et non de cours théoriques identiques à ceux reçus lors du master.

Les points positifs sont : le dévouement des professeurs, leur disponibilité et leurs précieux conseils. Ils font leur possible pour nous accompagner au mieux.

Comment juges-tu ton entrée dans l'Education Nationale par rapport à la vision que tu avais du métier ?

Je juge mon entrée dans l'Education Nationale conforme à la vision que j'avais du métier. C'est avec un immense plaisir que j'exerce mes fonctions de professeur des écoles stagiaire. Toutefois, un meilleur accompagnement, adapté à nos besoins pourrait s'avérer très utile lorsque l'on débute. J'entends par là des conseils concernant directement la gestion d'une classe, des conseils clés en main, des analyses de cas ...

Liberté ? Egalité ?? Fraternité ???

Autour de Saïd, une affaire a mobilisé Réseau Education Sans Frontières 83 depuis deux semaines.

Le rappel des faits : le 26 janvier à 14 h 10, Saïd, lycéen de 20 ans scolarisé au LP Coudoulière à Six-Fours, a été arrêté aux abords de son lycée pour un contrôle de police puis placé en rétention et envoyé au centre de rétention administrative à... Nîmes. Ce, en violation de la circulaire Valls du 19 octobre 2013 qui prescrit que « l'exécution de mesures d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière ne doit en aucun cas donner lieu à des interventions au sein ou aux abords des écoles et établissements scolaires ».

Saïd est arrivé en France à l'âge de 17 ans pour assister son père, diabétique, dans ses tâches de vie quotidienne. Après une année au collège Reinhardt, il a obtenu le Brevet des collèges ; à sa majorité sa demande de titre de séjour a été rejetée, malgré ses résultats scolaires et son comportement, décrit comme exemplaire par tous. En juillet 2014 il a reçu une OQTF

(obligation de quitter le territoire) qu'il a contestée devant le TA, qui a rejeté son recours. Sa demande d'appel auprès de la cour administrative est toujours à l'étude mais n'est pas suspensive. Résultat : Saïd se retrouve en centre de rétention, loin de son père, avec seulement son sac de classe sur le dos !

28 janvier : rassemblement devant la préfecture des enseignants du LP, syndicats (Sud Educ, CGT Educ, SNUipp-FSU), associations (LDH, RESF).

29 janvier : à la Coudoulière, ses camarades de classe organisent un sit-in. Le même jour le TA décide le maintien en rétention (examen de la régularité de la procédure)... Une pétition nationale est lancée par RESF : Saïd doit pouvoir rester auprès de son père, continuer sa formation et obtenir son CAP à la fin de l'année.

30 janvier : Saïd est libéré du CRA, par le Juge des libertés et de la détention, mais toujours avec l'OQTF !

Et maintenant ? Il faut obtenir du préfet qu'il régularise Saïd.

Dernière nouvelle : Saïd a obtenu de la préfecture un

nouveau dossier de demande de régularisation. L'heure est à présent aux démarches administratives : avec l'avocat, les personnes solidaires qui entourent Saïd œuvrent à constituer un dossier solide. Restons vigilants !

Des familles à la rue

Depuis des années, des enfants Roms vivent dans la rue ou dans des squats avec leur famille. Les efforts des associations et leur lien avec les équipes enseignantes ont permis la scolarisation de plusieurs enfants. Dans quelques cas, après un travail de longue haleine pour trouver un bailleur, des familles ont obtenu un hébergement, souvent pour quelques semaines.

D'autres familles sont également à la rue, le plus souvent après une demande d'asile qui a été rejetée. Dans ce cas, les demandeurs d'asile perdent leur droit à hébergement et se retrouvent sans toit.

Certaines familles ont décidé de se maintenir dans l'appartement qu'elles occupent, refusant de vivre à la rue avec des enfants. On peut espérer que, en cette période hivernale, personne n'osera les

jeter dehors. Mais après ? D'autres ont accepté de partir. Sans solution d'attente (amis, famille), elles n'ont plus d'autre recours que d'appeler chaque soir le 115 : les enfants sont prioritaires, mais l'hébergement n'est plus toujours assuré, les services sociaux ayant apparemment épuisé leurs crédits...

Un dernier cas : une famille albanaise comportant trois enfants, dont deux sourds, a vu sa demande d'asile rejetée. En attendant une éventuelle régularisation par la préfecture, la mère est hébergée avec ses deux plus jeunes enfants dans un foyer. De son côté, le père dort à la gare avec sa fille aînée, qui, malgré son handicap, n'est pas prise en charge, car majeure depuis peu !

A Lyon, où près de 200 enfants étaient sans toit, la solidarité s'est organisée au sein même des écoles (voir Fenêtres sur cours n° 409).

MIE (Mineurs isolés étrangers) : une pétition pour l'interdiction des tests d'âge osseux initiée par des scientifiques qui dénoncent la trop grande marge d'erreur de ces tests.

Suite page 7

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant.

A l'ordre du jour :

actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.



Les lieux exacts manquants seront communiqués sur le site internet et dans les prochains bulletins.

Lundi 16 Mars 16h15 – 19h15	Toulon	Bourse du travail
Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30	Draguignan	ESPE spécial MOUVEMENT
Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30	Toulon	Elem Mistral spécial MOUVEMENT
Vendredi 27 Mars 13h30 – 16h30	St Raphael	Maternelle La Lauve
Mardi 31 Mars 16h30 – 19h30	La Garde	
Mercredi 1er.Avril 8h30 – 11h30	Brue Auriac	Ecole Primaire
Vendredi 10 Avril 13h30 – 16h30	Hyères	Elem Excelsior
Mardi 14 Avril 16h15 – 18h15	Le Beausset	Elem Pagnol
Mercredi 15 Avril 13h30 – 16h30	Draguignan	ESPE
Vendredi 17 Avril 13h30 – 16h30	Brignoles	Collège Jean Moulin

Suite de la page 6

Extrait : La place de ces mineurs n'est ni dans la rue ni en prison. Nous demandons à Monsieur le Président de la République et à Madame la Ministre de la Justice d'interdire instamment les tests d'âges osseux et autres examens uniquement physiologiques qui n'ont aucune pertinence pour déterminer leur âge légal. On sait en effet aujourd'hui que le développement physique des jeunes qui ont subi de forts retards de croissance dans leur enfance, notamment du fait de la malnutrition et des traumatismes, ne peut être comparé à celui des jeunes qui n'ont pas eu la même histoire. C'est la raison essentielle pour laquelle la communauté scientifique se refuse désormais à leur accorder toute crédibilité.

Pour lire le texte et signer :
<http://resf.info/P2852>
Pour parler de tous ces sujets et d'autres encore, et surtout

pour organiser les mobilisations, notre collectif RESF communique par mail et se réunit chaque mois. Rejoignez-nous !

2 remarques pour terminer :
- la mobilisation des élèves et personnels du LP La Coudoulière a sans doute été essentielle à la sortie de Saïd du CRA ; cette situation peut se retrouver dans tous les établissements. Chacun doit alors prendre ses responsabilités.

- Dans nos lycées plus spécialement, des jeunes risquent l'expulsion à leur majorité pour des dossiers mal remplis ou des procédures mal ficelées : aidons nos jeunes à contacter des partenaires compétents (RESF, LDH, avocats...). La vigilance est la première de nos responsabilités.

Françoise Denis
pour RESF 83
06 10 73 82 68



Stage syndical « carrière »

Mouvement, passage d'échelon, congés divers, etc. Le SNUipp-FSU organise un stage de formation syndicale consacrée aux éléments de carrière.

Jeudi 23 avril
ESPE de Draguignan

Inscription avant le 23 mars de rigueur.

Contactez le SNUipp-FSU
concernant les modalités d'inscription
et de participation.

Ce stage est ouvert à tous les collègues.



Vos représentant-es du SNUipp-FSU du Var

Enseignantes et enseignants dans différentes écoles du département, ils siègent dans les diverses commissions du Var pour représenter leurs collègues de travail.

Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Elle est composée de 10 sièges pour les représentants des personnels et de 10 sièges pour l'administration. Il s'agit de la commission qui examine la totalité de votre carrière: promotions, Mouvement des personnels, départs en formation...

Dans notre département, suite aux élections professionnelles de 2014, le SNUipp-FSU compte 5 sièges et donc 10 élus du personnel :



Julien GIUSIANO
TRB élém Mistral
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY
Mater Gd chène
Rocbaron



Emmanuel TRIGO
Elém Carnot
Toulon



Isabelle JOUAS
Mater Font Pré
Toulon



Manuel SAMPAIO
RASED
St Maximin



Marie-Pierre
BURLANDO
Primaire
Entrecasteaux



Virginie JACQUET
Elém La Florane
Toulon



Clément KERIEN
Mater Brémont
Tourves



Sandra LICATESI
Dir élém Jaurès
Le Pradet



Daniel MADIE
Dir élém Muraire
Toulon

Commission de réforme

Il s'agit de la commission qui examine les dossiers des collègues victimes d'accidents du travail. Cette commission compte 2 sièges pour les représentants du personnel. Le SNUipp-FSU occupe ces 2 sièges. Voici donc vos 4 représentants :



Isabelle JOUAS
Mater Font Pré
Toulon



Daniel MADIE
Dir élém Muraire
Toulon



Sylvie BOURRELY
Mater Gd chène
Rocbaron



Clément KERIEN
Mater Brémont
Tourves

Action sociale

L'action sociale se compose de 2 instances :

- Commission Académique de l'Action Sociale (CAAS)
- Commission Départementale de l'Action Sociale (CDAS)

Ces commissions ont pour but de mettre en œuvre et développer les prestations d'action sociale (garde d'enfants, handicap, logement, secours exceptionnels...) pour l'ensemble des personnels relevant de l'Education Nationale (actifs, retraités, contractuels).

Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU et il est représenté par :

Jean-Pierre CALISTRI
Adj maternelle
Muraire Toulon



Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)

Il est composé de 10 sièges pour les représentants du personnel. Il s'agit du comité qui examine les ouvertures/fermetures du classe, les implantations de postes de TRB ou de RASED et tout ce qui se rapporte à l'organisation du service. Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 5 sièges et donc 10 élus du personnel. Cette délégation est composée de 5 représentants du 2nd degré et de 5 représentants du 1er degré. Vos représentants SNUipp-FSU sont :



Cédric TURCO
Adj élém Hugo
La Seyne



Florence DE CARLO
Adj élém Pagnol
Draguignan



Christophe
LUQUET
Dir. hôpital jour
Cogolin



Julien GIUSIANO
TRB élém Mistral
Solliès Pont



Marie-Pierre BURLANDO
Primaire
Entrecasteaux

Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Ce comité se tient en Préfecture à la suite de chaque CTSD. Il examine les propositions de l'Education Nationale avant de les entériner officiellement.

Il est composé de représentants des collectivités territoriales (mairies, Conseil Général, Conseil Régional), de représentants des DDEN, des fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP), de l'Education Nationale et de représentants des personnels.

Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 5 sièges sur 10. Vos représentants SNUipp-FSU sont :



Cédric TURCO
Adj élém Hugo
La Seyne



Aurélie SANCHEZ
CLIS élém Valbertrand
Toulon

Cédric et Aurélie siègent également au Comité Technique Académique.



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Ce comité compte 7 sièges pour les représentants du personnel. Il examine la situation des établissements du département sur les conditions d'hygiène ou de sécurité. Il a également un rôle de prévention des risques psycho-sociaux (harcèlement...).

Il a pouvoir de visite des établissements et de formuler des recommandations d'aménagement du poste de travail (travaux, modifications de fonctionnement...)

Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 3 sièges et donc 6 représentants.

Vos représentants SNUipp-FSU sont:



Julien GIUSIANO
TRB élém Mistral
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY
Mater Gd chène
Rocbaron